

La mort de Ferdinand I<sup>er</sup> est-elle le prélude d'événements graves en Roumanie ?

La couronne de Roumanie repose maintenant sur la tête d'un faible enfant, d'un roitelet de cinq ans. La question dynastique a été ainsi réglée le plus simplement du monde. On croyait que la mort de Ferdinand I<sup>er</sup> donnerait lieu à des troubles graves, ou, pour le moins, à une crise politique. Pendant ses derniers moments, le souverain lui-même a dû vivre dans l'angoisse de ce qui se passerait quand il ne serait plus là, bien qu'il ait réglé l'ordre de la succession au trône et placé à la présidence du Conseil, son homme de confiance, M. Jean Brătianu, chef du parti libéral.



Le Roi FERDINAND de Roumanie, qui vient de mourir, et son successeur le petit Prince MICHEL, fils du Prince CAROL, déchu de ses droits.

Seulement, le jeune roi n'a que cinq ans. Un Conseil de régence a, de ce fait, été constitué où siège le Patriarche de l'église autochtone, le président de la Cour de Cassation et le second fils du roi Ferdinand, le prince Nicolas. Ce Conseil, qui ne jouit pas d'un grand prestige, va devoir manifester son autorité. Les difficultés qui ont été écartées hier, vont, à présent, peu à peu surgir et il est à craindre qu'elles ne deviennent des plus graves pour la paix du pays.

D'où peuvent venir ces difficultés ? Le prince Carol, qui réside actuellement à Paris, a conservé, dans son pays, des partisans parmi les classes paysannes. C'est insupportable, probablement, pour faire, actuellement, un roi, mais c'est suffisant pour faire, dans l'avenir, de l'agitation. D'autre part, la Roumanie vit, on le sait, sous le régime de la royauté constitutionnelle. Le peuple possède, depuis la guerre, le suffrage universel. Cependant, le pouvoir monarchique, par suite du manque de préparation des masses à l'exercice des libertés parlementaires, demeure puissant. Lorsque, par exemple, un ministre se retire, le souverain, sans tenir aucunement compte des indications parlementaires, nomme premier ministre l'homme de son choix, lequel fait ensuite des élections et s'assure ainsi une majorité (M. Brătianu procéda de cette façon le mois dernier). La personne royale est donc, dans le système politique roumain, un facteur de premier plan. Ce rôle déterminant doit être joué maintenant par la Régence. Or, il est évident que le Patriarche, qui est très vieux, le premier président de la Cour d'Appel, qui a peu l'habitude du pouvoir politique ou qui n'a pas du tout, et le prince Nicolas, qui s'intéresse, paraît-il, surtout aux sports, même en formant une Trinité, ne pourront représenter une autorité suffisante pour venir à bout des intrigues qui vont se former autour d'eux. Ce Conseil ne sera, vraisemblablement, qu'un paravent abritant des personnalités plus vigoureuses et plus expertes. Pour dominer la situation, M. Brătianu, qui aurait l'appui de la Reine, osera-t-il transformer sa charge en une sorte de dictature qui coïnciderait avec la Régence ? Les Roumains répugneraient certainement à cette forme violente de régime. Le prince Carol restera-t-il encore longtemps dans sa villa de Neilly ? Certes, si tous les partis en Roumanie semblent présentement d'accord sur un point : la sauvegarde de l'acte du 4 janvier 1926, nul

Un double mariage en avion a été célébré en Allemagne



Où s'arrêtera la fantasia ? Voici en effet qu'on vient de célébrer un double mariage en avion, au-dessus de Berlin. On voit, ici, à l'aéroport, après la cérémonie, le pasteur et les deux couples qui viennent d'unir, entourés des invités de la nocce.

La moitié des impôts payable avant le 31 Juillet

On sait qu'aux termes de la législation actuelle, la moitié des impôts est exigible avant le 31 juillet et le solde le 31 octobre au plus tard.

Pour les rôles émis avant le 31 juillet, les contribuables devront donc, avant cette date, avoir acquitté le moitié du montant de leurs contributions, s'ils veulent bénéficier de la faculté de payer en deux fractions, car après le 31 juillet la totalité de leurs impôts devra être exigible. Le percepteur aura le droit d'exercer des poursuites.

Pour les rôles émis après le 31 juillet

Pour les redevables, dont l'Administration des finances n'aura pu mettre en recouvrement les rôles qu'après le 31 juillet, la moitié des impôts devra être payée dans le mois qui suivra et le solde avant le 31 octobre.

MOINS DE FORMALITES POUR L'EXPORTATION DES CAPITAUX

Les services du ministère des Finances étendent actuellement, suivant les instructions de M. Poincaré, les moyens d'apporter certaines modifications aux instructions concernant le contrôle de l'exportation des capitaux. Les modifications envisagées ont pour but de réduire au strict minimum tout en restant dans le cadre de la loi, les formalités et démarches à accomplir par les intéressés : industriels, commerçants, juristes, etc., pour obtenir les autorisations nécessaires.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Assez chaud. Nuageux avec quelques éclaircies. Quelques pluies intermittentes ou ondées par places. Vent faible sud vers sud-ouest.

Un éléphant géant



Arrivé récemment des Indes, au Jardin d'Acclimatation de Stellingen, cet éléphant géant mesure trois mètres à l'épaule. Il ne faut pas moins de huit chevaux pour traîner au débarquement, la caisse dans laquelle il se trouvait.

ne sait, en vérité, de quoi demain sera fait... L'opinion est une fille si oublieuse... Quel qu'il en soit, si l'avènement de la régence va marquer — c'est fatal et inévitable — un affaiblissement du pouvoir royal, il va aussi provoquer une vive exaltation de toutes les forces ambitieuses. Immédiatement, aucune crise politique ne semble, sans doute, menacer la Roumanie, mais le Conseil de Régence et M. Brătianu — qui est fortement en butte à l'hostilité du parti national-paysan, lequel deviendrait l'arbitre de la situation si de nouvelles élections régulières avaient lieu — ne peuvent espérer conduire, sans

163 ans pour deux nouveaux époux à Cucq

Il est dans les habitudes de nos premiers citoyens de procéder à des mariages de gens, plutôt jeunes et peu d'entr'eux peuvent revendiquer l'honneur qu'a eu M. le Maire de Cucq, près d'Estaires, qui samedi dernier, a uni deux époux qui réunissent à eux deux le chiffre total de 163 ans. En effet, l'époux, M. Sellier, dit « Gal Gambon », a dépassé 84 ans et l'épouse 79 printemps.

M. Herriot a inauguré le monument aux morts de Roye

M. Herriot, ministre de l'Instruction publique, venant présider plusieurs inaugurations dans l'arrondissement de Montdidier, est arrivé jeudi à 11 heures, à Roye, où il a été reçu par la municipalité, le préfet, les parlementaires et les autorités civiles. M. Herriot a visité les écoles de garçons et de filles, puis l'hôpital. Il a présidé ensuite un banquet de 200 couverts.

Le Ministre à Montdidier

M. Herriot est arrivé à Montdidier à 16 h. 30. Il a été reçu aux écoles de la ville par la Municipalité. Le ministre a inauguré le groupe scolaire et a présidé la cérémonie de l'apposition d'une plaque commémorative sur l'axe du bâtiment.

Un drame sanglant de la jalousie à Denain

Un Italien a blessé un de ses compatriotes à coups de revolver ; un autre fut atteint de 2 balles

Vers 22 h. 30, un drame rapide a mis en émoi le quartier de la rue de Turénne et du boulevard Caraman à Denain. Voici comment se déroula cette scène sanglante :

Cinq balles de revolver

Depuis plus d'un mois, le joueur Italien Cosu Giovanni, âgé de 43 ans, demeurant coron Ravez, vivait en mésintelligence avec son compatriote et pensionnaire Serra Luciano, âgé de 25 ans. Aux dires de Cosu, le nommé Serra aurait voulu à qu'il voulait l'étranger, qu'une intimité assez marquée s'était établie entre lui et la femme Cosu, lequel également montra des photographies de cette femme.

Deux blessés

Malheureusement deux balles qui tira Cosu atteignirent un second consommateur, Italien également, qui se trouvait dans le café. Ce dernier, Félix Piérot fut touché au bras et à l'omoplate droite.

Arrestation du meurtrier

Son coup fait, Cosu rôde dans la ville et ce n'est que vers une heure du matin qu'il fut arrêté par M. Rozier, commissaire de police et son secrétaire M. Tamy, au moment où il se rendait au poste de police pour se constituer prisonnier.

Par désespoir d'amour deux jeunes filles ont tenté de se noyer à Tourcoing

Mais un courageux sauveteur survint

Hier, vers midi et demi, deux jeunes filles, Simone Fourmeaux, âgée de 17 ans, ouvrière textile demeurant à Mouscron, et sa cousine Léa Fourmeaux, également âgée de 17 ans, se sont jetées dans le canal près du Pont National à Tourcoing, après s'être au préalable lié bras et jambes.

Heureusement le geste des deux désespérées avait été aperçu par M. Charles Desfrances, de Roubaix, qui se jeta courageusement à leur poursuite.

LA VIE QUI PASSE

Loyers et Justice

LES loyers sont très élevés. Ils absorbent souvent, au moins le tiers des salaires, émoluments ou revenus des travailleurs et du Français moyen. Ils sont lourds au budget des familles nombreuses si elles veulent un intérieur qui ne soit ni le taudis moral, filles et garçons confondus dans une unique chambre, ni le taudis tout court, sale, puant, à l'atmosphère chargée de microbes.

Beaucoup de propriétaires, emportés par l'exemple d'une époque où tout est cher, ont ranconné sans scrupule leurs locataires. Et cela a conduit le Parlement à voter, une loi relative aux loyers, incohérente parfois, contradictoire souvent mais qui, cependant, malgré ses défauts, essaie de se rapprocher de l'esprit d'équité.

Il est juste que le propriétaire soit indemnisé pour la jouissance de la chose louée. Il est juste que le prix des loyers ait subi l'augmentation générale.

M. Delmel, tenu en location, de M. D., une maison à usage d'habitation à Lus-les-Lanoy. Le loyer d'avant-guerre était de 240 fr. par an. Il est, actuellement de 3.800 francs, quinze fois plus !

Le Tribunal a réduit le loyer dont il s'agit à 1.600 francs par an, du 1<sup>er</sup> octobre 1926 au 1<sup>er</sup> avril 1927 ; ordonne la restitution des trop perçus depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1926.

À noter que le propriétaire ainsi frappé est né à Ypres (Belgique) en 1859.

Le deuxième jugement a été rendu contre un propriétaire habitant Templeuve (Belgique). Il a loué à M. Biandzinski, une maison à usage d'habitation, six rue Montgolfier, moyennant un loyer de 1.500 francs, plus charges. Cette maison était louée, avant la guerre, 596 francs par an.

Le Tribunal a réduit le loyer dont s'agit, à 1.350 fr. par an, du 1<sup>er</sup> avril 1926 au 1<sup>er</sup> avril 1927, toutes autres clauses du bail maintenues. Cette maison était louée, avant la guerre, 596 francs par an.

Il ordonne la restitution des trop perçus. Ces deux exemples, pris entre beaucoup d'autres, font la preuve que les qualifications données parfois à certains propriétaires sont moins exagérées que les loyers qu'ils exigent pour occuper leurs immeubles.

Il est des locataires qui ne se lassent pas de faire. On ne saurait leur donner tort, le Tribunal leur donnant raison. Aussi l'opinion publique.

NOS CONCOURS

TRAVAUX DE SABLE

A ZUYDCOOTE

Cent soixante-dix-huit petits concurrents ont participé à notre première compétition de l'année et lui ont assuré un joli succès

NOTRE série de concours de travaux de sable à Zuydcoote, pour l'année 1927, vient de débiter avec un succès inespéré. Grâce au bienveillant appui de la direction du Sanatorium Vancauwenbergh et de celle de la Cure d'air sociale, l'organisation de notre première épreuve était terminée depuis quelques jours ; nous attendions le beau temps pour donner le signal aux nombreux petits concurrents, impatients de se disputer nos prix. Au début de la semaine, Maître So-

rédateur de l'Egalité de Roubaix-Tourcoing, etc., etc. Un groupe d'excursionnistes avait également effectué le déplacement de Malo à Zuydcoote. Tout ce monde suivit avec intérêt notre compétition, examina les différents travaux, marqua sa surprise agréable à la vue des « petits chefs-d'œuvre » qui dénotaient chez certains concurrents des qualités d'imagination et d'exécution vraiment peu communes. Notre heureuse initiative fut unanimement et chaleureusement approuvée.



LES GARÇONS SONT FERVENTS DE L'AUTOMOBILE.

Le concours de travaux de sable a été très varié. Ansel, la tâche du jury, qui présida le concours, directeur du Sanatorium Vancauwenbergh, assisté de Mme Crespel, directrice de la Cure d'air ; M. le Docteur Baudouin, médecin-chef ; M. le Docteur Bachmann ; M. Degeure, économiste, fut délicate et assez longue et nous ne saurions trop remercier les examinateurs de leurs extrêmes amabilités.

C'est ainsi que nous eûmes l'honneur de recevoir sur la plage ensablée de Zuydcoote : M. le Docteur Dron, Sénateur-Maire de Tourcoing, accompagné des Présidents et Directeurs des différentes œuvres sociales de

notre collaborateur précieux — gagnait enfin sa montre et nous pouvions fixer fermes notre première compétition pour le jour même du voyage à Malo des élèves de Tourcoing, lauréats du Certificat d'études primaires.

C'était l'occasion donnée à un certain nombre d'excursionnistes et parmi eux quelques personnalités, d'assister à notre concours de travaux de sable.

C'est ainsi que nous eûmes l'honneur de recevoir sur la plage ensablée de Zuydcoote : M. le Docteur Dron, Sénateur-Maire de Tourcoing, accompagné des Présidents et Directeurs des différentes œuvres sociales de



...ET LES FILLETES PREFERENT LES FLEURS

cette Ville : Mme U. Robbe, présidente de l'Association des Dames charitables ; Mlle Nolbo, directrice de la Sauvagerie des Nourrices ; Mme Viers, directrice du Sanatorium ; Mme Daal, présidente de l'Amicale des Anciennes élèves de l'Institut Sainé ; M. Prot, Inspecteur primaire ; MM. Désiré Six, vice-président du Bureau de bienfaisance ; Deborgher, administrateur des Hospices ; A. Nys,

attendant avec un peu d'émotion le passage et l'appréciation du jury, de qui allait dépendre l'obtention du jouet convoité, du « diplôme d'honneur » qu'on rapporterait avec fierté à la maison, la cure d'air terminée... La lecture du palmarès fut lieu l'après-midi. Elle jeta la joie, l'enthousiasme chez les « primés », et ils sont nombreux, ainsi que le démontre la liste ci-dessous :

LES RESULTATS

- Fillettes
1<sup>er</sup> prix, Calot, 13 ans, paysan, Lille ; 2<sup>e</sup> Tournoy Eisel, 12 ans, corne d'abondance, Lille ; 3<sup>e</sup> Dremeux Gisèle, 12 ans et demi, Armes de Lille Lille ; 4<sup>e</sup> Verbruggen Jeanne, 12 ans, rose, Lille ; 5<sup>e</sup> Patin Henriette, 12 ans et demi, lapins, Lille ; 6<sup>e</sup> Picaet Florentine, 12 ans et demi, tortue et serpent, Lille ; 7<sup>e</sup> Royal Claire, 10 ans, tortue et serpent, Maubeuge ; 8<sup>e</sup> Moncheaux Lucienne, 12 ans, cerises, Lille ; 9<sup>e</sup> Sauvareux Marie, 10 ans, tortue, Lille ; 10<sup>e</sup> West Denise, 11 ans, moulin, Lille ; 11<sup>e</sup> Vanbelle Yvonne, 11 ans, papillon, Lille ; 12<sup>e</sup> Dartsol Andréa, 12 ans et demi, cerises, Lille ; 13<sup>e</sup> Vancauwenbergh Gith, 12 ans et demi, sabot, Wattrelos ; 14<sup>e</sup> Thirmond Madeleine, 9 ans, bateau, Lille ; 15<sup>e</sup> Desjardin Lucienne, 9 ans, sabot, Cambrai ; 16<sup>e</sup> Renaux Alice, 10 ans, papillon, Hellemmes ; 17<sup>e</sup> Soeurs Marie, 10 ans, vitre et tortue, Hellemmes ; 18<sup>e</sup> Decon Lonis, 12 ans et demi, moulin, Lille ; 19<sup>e</sup> Delcourt Marie-Louise, 12 ans et demi, arbre et nid, Valenciennes ; 20<sup>e</sup> Massart Adrienne, 10 ans, pierrot, Lille ; 21<sup>e</sup> Defretin Eveline, 13 ans, papillon, Hellemmes ; 22<sup>e</sup> Dektin Emilienne, 12 ans et demi, pierrot, Lille ; 23<sup>e</sup> Decoster Veronique, 9 ans, marguerite, Armentières.

- Garçonnetts
1<sup>er</sup> prix, Farvaque Albert, 12 ans, vieillard, Lille ; 2<sup>e</sup> Demouster Jean, 12 ans, éléphant, Valenciennes ; 3<sup>e</sup> Verhagen Adolphe, 12 ans, sirène, Lille ; 4<sup>e</sup> Derard Emile, 12 ans, viduc, Maubeuge ; 5<sup>e</sup> Wynnsteyne Ana, 12 ans et demi, auto, Lille ; 6<sup>e</sup> Hembelle Maurice, 13 ans, viduc, Lille ; 7<sup>e</sup> Rans dasche Welly, 13 ans, crocodile, Wattrelos ; 8<sup>e</sup> Carrel Léon, 13 ans, sirène, Lille ; 9<sup>e</sup> Botte Daniel, 7 ans et demi, serpent, Saint-denis ; 10<sup>e</sup> Arnold Félix, 10 ans et demi, phoque, Lille ; 11<sup>e</sup> Bils Jean, 12 ans, tortue, Manbeuge ; 12<sup>e</sup> Liébart Eugène, 12 ans, serpent, Lille ; 13<sup>e</sup> Cabr Robert, 9 ans et demi, viduc, Lille ; 14<sup>e</sup> Vandenberghe Emile, 12 ans et demi, serpent, Lille ; 15<sup>e</sup> Lanwers Menricq, 9 ans et demi, viduc, Lille ; 16<sup>e</sup> Bénéser Alexandre, 10 ans et demi, non-dois, Lille ; 17<sup>e</sup> Soyer Albert, 11 ans et demi, tête de cheval, Valenciennes ; 18<sup>e</sup> Dhondt Lucien, 12 ans, viduc, Lille ; 19<sup>e</sup> Coupez François, 12 ans, cygne, Lille ; 20<sup>e</sup> Grand Etienne, 12 ans et demi, cygne, Lille ; 21<sup>e</sup> Masolot Jules, 12 ans, serpent, Hellemmes ; 22<sup>e</sup> Dubrion Robert, 12 ans, serpent, Hellemmes ; 23<sup>e</sup> Vanbasse Roger, 13 ans, tortue, Lille ; 24<sup>e</sup> Rattner Noher, 13 ans, tête d'oiseau, Lille ; 25<sup>e</sup> Rattner Noher, 13 ans, tête d'oiseau, Lille.